y étaient les mêmes qu'ailleurs. On ne savait pas exactement quel serait le prix de ces maisons. Comme à l'ordinaire, on a tardé à les construire; finalement les anciens combattants les ont occupées, mais ils ont constaté que les conditions n'y étaient guère satisfaisantes. Les maisons avaient grandement besoin de réparations, les travaux avaient été mal faits; il leur semblait que le coût des maisons était beaucoup plus élevé qu'ils ne l'avaient prévu. Aussi, le 3 décembre 1946, on a tenu une réunion à laquelle assistaient des représentants locaux, des représentants du ministère des Affaires des anciens combattants; on y proposa de créer un comité chargé d'enquêter sur le coût de ces maisons et de soumettre un rapport au Gouvernement. Le ministre des Affaires des anciens combattants consentit à l'institution de ce comité et désigna un président. La Légion choisit un autre membre et le comité de rétablissement des citoyens en désigna un troisième. Ces messieurs étudièrent à fond l'entreprise et présentèrent leur rapport. La dernière phrase de ce rapport est conçue en ces termes:

...et nous recommandons que le coût des maisons soit réduit de 20 p. 100 pour chacune des vingt-huit maisons.

Les anciens combattants eux-mêmes ont estimé que cela serait définitif. On avait soumis un rapport. On avait conseillé une réduction de vingt p. 100, et ils ont tous cru que cette réduction serait à leur avantage, qu'elle diminuerait d'autant ce qu'ils payeraient la maison. Puis, plus tard, au cours de la même année, le ministre des Affaires des anciens combattants a déposé le rapport du comité qu'il avait chargé d'enquêter sur ce premier comité. Il avait chargé de cette besogne le sous-ministre des Affaires des anciens combattants, le directeur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et un troisième conseiller. Ces messieurs ont soumis un long rapport, qui, je crois, a été déposé le 21 mars 1947, dans lequel ils citaient des extraits du rapport qui avait été soumis par le premier comité. Ils ont rapporté la dernière phrase à peu près comme je l'ai citée. Elle est renversée:

Et nous recommandons que le coût de la maison...

Puis on ajoute.

...au directeur.

Ces mots ne figurent pas dans le rapport soumis par les messieurs désintéressés qui ont d'abord enquêté sur cette affaire. La phrase se lit donc ainsi qu'il suit:

Nous proposons qu'on abaisse du cinquième à l'égard du directeur le prix des vingt-huit maisons.

[M. Pearkes.]

J'ai reçu une lettre de ces messieurs qui affirment qu'ils avaient bel et bien l'impression que l'ancien combattant paierait ces maisons un prix réduit. J'ai à la main une lettre portant la signature d'un membre du conseil initial. Voici comment il s'exprime:

Notre comité avait bien compris qu'on abaisserait de 20 p. 100 le prix des maisons vendues aux anciens combattants. Selon moi, toute réduction du prix que paiera le Gouvernement devrait être débattue entre celui-ci et les entrepreneurs.

Un autre écrit:

Nous demandons à l'unanimité qu'on abaisse de 20 p. 100 le prix des maisons vendues aux anciens combattants et qu'on y effectue, en outre, toutes les réparations qui s'imposent.

Les choses ont traîné tout l'été et les maisons ont eu besoin d'autres réparations. Les anciens combattants se sont fatigués de cet état de choses et sept d'entre eux ont quitté les lieux pour aller vivre dans des logements d'urgence. Le 10 décembre, j'ai demandé au ministre des Affaires des anciens combattants si l'on avait indemnisé les exmilitaires qui ont occupé les maisons de l'entreprise Braefoot. L'ayant prévenu de ma question, il a répondu qu'on avait réduit le prix des maisons et qu'on le réduirait de nouveau. Puis il ajoute:

Cela comprend le coût des réparations qu'on devra effectuer aux maisons et constitue une sorte de prix de vente revisé.

Je l'avais interrogé au sujet des redressements en faveur des ex-militaires. A quoi cela a-t-il abouti? Je l'ignore. Peu de temps après, le ministre a été nommé au Sénat, mais auparavant, il m'a écrit une lettre dans laquelle il changeait complètement d'attitude, affirmant que comme l'amortissement dont il a parlé s'établit à \$24,000, le prix de vente exigé des ex-militaires ne serait pas abaissé. C'est dire que le contribuable devra acquitter la partie annulée du coût de ces maisons, y compris les frais de réparation. En d'autres termes, on ne fait que le charger de dettes. C'est démoralisant pour l'ancien combattant. Il semble qu'on ait complètement changé de façon de procéder. Ces jours derniers, le ministre actuel des Affaires des anciens combattants (M. Gregg) a déclaré en cette Chambre qu'un comité avait fait une étude de l'entreprise exécutée près de Windsor et que le Gouvernement était disposé à se rendre à ses vœux. Pourquoi traiter aussi différemment le rapport du comité indépendant qui a fait enquête à Braefoot? Pourquoi a-t-on mis ce rapport au rancart et nommé un comité, sous la présidence du sous-ministre, pour le rédiger à nouveau? Ce qui est juste envers les anciens combattants de Windsor devrait l'être aussi envers ceux de Braefoot. Je ne vois